

Par **cesar**, le **12/01/2009** à **07:10**

bojour.la reponse est un peu confuse,consolidé sans visite medicale me parait un peu leger,non??et même carrement hors cadre de la loi!!la definition même de la consolidation est la derniere visite medicale avant la reprise avec ou sans taux d'incapacité .à quel reclassemnt l'employé peut-il pretendre si il n'a pas vu de medecin?surtout lors d'une mp.je travaille dans une collectivité territoriale,et elle se doit d'appliquer le code du travail.plus qu'un autre employeur!

Par **guilotine**, le **12/01/2009** à **07:43**

Bonjour la consolidation hors toutes visite médical est une technique pratiquer a longueur d'année pas les services de la sécurité sociales.rnrnrnLe taux étant déterminer par la suite cette technique est la pour couper les IJ elle est très courante, en coupant les ij les personne se voit dans l'obligation d'aller voire le médecin expert et de fixer le taux, il n'y a aucune raison que c'est mauvaise habitude ne se face pas ailler (j'ai moi même été consolidé ainsi) .rnrnrncordialement

Par **guilotine**, le **12/01/2009** à **08:30**

[citation]cesarrnrnrno comment?pour la question ou la reponse?rn[/citation]rnrnrnBonjour la réponse est simple, il n'a jamais été plus favorable de faire une rupture conventionnelle plutôt que un licenciement AT/MP,rnrn les licenciements ("a l'amiable") sont clairement plus défavorable que ceux en AT/MP est a tous les niveaux.rnrnCordialement

Par **cesar**, le **12/01/2009** à **10:36**

bonjour.ce sont là des methodes de truands!!la secu,je veux bien,mais moi,je ne suis pas sous son regime,et je n'ai jamais entendu parler de telles methodes à la SLI.et j'espere bien ne pas etre le premier.quand aux indemnites at/mp,je reste persuadé que je peux obtenir mieux,je suis peut-etre un doux reveur,mais je vous tiendrais au courant,cordialement.

Par **Marion2**, le **12/01/2009** à **10:51**

Bonjour César,rnrnrnLe no comment était pour la réponse.rnrnCordialement